

Démarche : Dépôt annuel des comptes et du rapport d'activité des fondations d'entreprise (national)

Organisme : Bureau des associations et des fondations - DLPAJ/BAF

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

Cette procédure permet de transmettre annuellement l'ensemble des documents comptables exigés par la réglementation ainsi que le rapport d'activité de la fondation d'entreprise. Cette procédure doit être réalisée pour chaque exercice.

Identification de la structure

Identifiant au répertoire national des fondations (RNF)

L'identifiant RNF est un numéro unique qui suit votre structure tout au long de sa vie administrative. Si vous voulez créer votre identifiant RNF ou retrouver cet identifiant, vous devez engager la démarche "Demande d'identifiant RNF".

Service instructeur

Le service instructeur de votre demande est celui du département du siège social de votre structure.

Déclarant

Qualité du déclarant

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Personne interne à la structure

☐ Personne mandatée

Catégorie de "personnes interne à la structure"

Choisissez l'option 1, si vous êtes déclarés auprès de l'administration comme administrateur de la structure.

Choisissez l'option 2, si vous êtes un salarié ou un bénévole qui n'êtes pas déclarés comme administrateur de cet organisme ou bénéficiaire effectif.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Dépôt annuel des comptes et du rapport d'activité des fondations d'entreprise (national)

☐ 1- Président, vice président, trésorier ou directeur

☐ 2- Bénévole ou salarié de l'organisme

Etes-vous avocat ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Le mandat ou la délégation accordé par un administrateur de la structure au déclarant

Pièce à déposer si la déclaration n'est pas réalisée par l'un des administrateurs déclarés.

A défaut, la déclaration sera rejetée.

Pièce justificative de l'identité du déclarant

Pièce justificative de l'identité de la personne donnant mandat (le mandant)

Numéro de téléphone du déclarant

Nous vous invitons à renseigner ce numéro de téléphone qui permettra à l'administration de vous joindre plus facilement pour compléter ou modifier votre dossier en cas de difficulté.

A défaut, les demandes de l'administration seront réalisées sur la boîte mail rattachée à votre compte "démarches simplifiées".

Année déclarée pour le dépôt de vos comptes

Pour quelle année déposez-vous votre rapport d'activité et vos documents comptables ?

Si les documents comptables et rapports d'activités transmis s'étendent par exemple du 1er mars 2018 au 29 février 2019, vous devrez inscrire : 2019.

Si l'exercice s'étend du 1 janvier 2021 au 31 décembre 2021, vous devez inscrire : 2021.

C'est l'année de clôture des comptes qui doit être renseigné

Les données comptables (en euro)

Montant total des actifs immobilisés

Le montant à renseigner est le montant net

Montant total des fonds propres

Sont exclus des fonds propres les fonds dédiés et fonds reportés.

Montant total du bilan

Le montant à renseigner est le montant net

Dépôt annuel des comptes et du rapport d'activité des fondations d'entreprise (national)

Montant total des produits issus des dons de salariés et autres

L'article 19-8 de la loi mentionne que la fondation d'entreprise peut recevoir "des dons effectués par les salariés, mandataires sociaux, sociétaires, adhérents ou actionnaires de l'entreprise fondatrice ou des entreprises du groupe, au sens de l'article 223 A du code général des impôts, auquel appartient l'entreprise fondatrice."

Montant total des concours publics et subventions d'exploitation

Le montant indiqué doit être strictement identique à celui de la ligne "concours publics et subventions d'exploitation" du compte de résultat.

Montant des subventions publiques

L'article 9-1 loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations mentionne :

"Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire. Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires.

Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent.

Montant total des produits

Le montant total des produits comporte la somme des produits d'exploitation, des produits financiers et des produits exceptionnels.

Montant total des charges

Le montant total des charges comporte la somme des charges d'exploitation, des charges financières et des charges exceptionnelles.

La transmission des documents comptables

Etats financiers

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Rapport du commissaire aux comptes, bilan et annexes

Votre fondation d'entreprise doit déposer le rapport du commissaire aux comptes et ses états financiers (bilan, compte de résultat et ses annexes).

Ces documents doivent être établis conformément au règlement comptable des organismes sans but lucratif.

A partir de 2020, conformément aux pages 43 à 46 :

https://www.anc.gouv.fr/files/anc/files/1_Normes_fran%C3%A7aises/Reglements/2018/Reglt_2018_06/Reglt_2018_06_Aso_version_commentaires-janv-2023.pdf

Les annexes comptables doivent comprendre une information concernant :

- les versements attendus ;
- le suivi du programme d'action pluriannuel ;
- le mode de comptabilisation des engagements.

Appel à la générosité des salariés

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Dépôt annuel des comptes et du rapport d'activité des fondations d'entreprise (national)

☐ Compte d'emploi des ressources collectées auprès du public

La fondation d'entreprise alimentée par des dons issus de la générosité des salariés doit faire figurer en annexe de ses comptes un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public.

La publication des comptes

La preuve de la publication des comptes

La procédure de publication des comptes au JO est dématérialisée sur le site : <https://www.journal-officiel.gouv.fr/associations/comptes/>

Une fois les comptes publiés au JOAFE, vous devrez rechercher l'annonce de publication à partir du nom de votre structure sur : <https://www.journal-officiel.gouv.fr/associations/recherche/>.

Après avoir trouvé votre annonce, il faudra faire un clic droit sur le carré bleu "Lien permanent vers l'annonce".

Vous devrez alors copier l'URL commençant par "https://www.journal-officiel.gouv.fr/pages/associations-detail-annonce/" qui devra être collé dans l'emplacement ci-dessous.

Le rapport d'activité annuel

La fondation a-t-elle réalisé des actions à l'international ou financé des organismes dont le siège n'est pas en France ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Le rapport d'activité annuel

Le rapport d'activité à déposer doit comprendre l'ensemble des rubriques exigées ci-dessous ou une mention "NEANT" au sein de ces rubriques :

- a) Un compte rendu de l'activité de la fondation d'entreprise, qui porte tant sur son fonctionnement interne que sur ses rapports avec les tiers ;
- b) Une description des actions d'intérêt général réalisées par la fondation, et leurs montants ;
- c) La dénomination, l'adresse du siège social, l'adresse électronique, les coordonnées téléphoniques, la nature des personnes morales bénéficiaires des financements, les montants des redistributions versées et une description des actions d'intérêt général associées à ces redistributions ;
- d) Si la fondation d'entreprise perçoit des dons effectués par les salariés, mandataires sociaux, sociétaires, adhérents ou actionnaires de l'entreprise fondatrice ou des entreprises du groupe, au sens de l'article 223 A du code général des impôts, auquel appartient l'entreprise fondatrice, le montant des dons collectés et les moyens utilisés pour la collecte.

Un modèle de rapport d'activité est disponible ci-dessous.

L'approbation par le conseil d'administration de la fondation

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Procès verbal d'approbation des comptes et du rapport d'activité annuel

Votre fondation d'entreprise doit transmettre la décision de son conseil d'administration approuvant les comptes et le rapport d'activité de l'année déclarée. Ce document doit être daté et signé

La composition du conseil d'administration doit être conforme à la dernière déclaration effectuée en préfecture. A défaut, la déclaration de dépôt des comptes sera rejetée. Il convient donc au préalable de procéder à la déclaration des changements intervenus dans votre conseil d'administration.

Date d'approbation des comptes

Dépôt annuel des comptes et du rapport d'activité des fondations d'entreprise (national)

La date doit être conforme à celle présente dans le procès verbal

--